Nations Unies S/PV.4091



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4091e séance

Mercredi 19 janvier 2000, à 10 h 30
New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation au Burundi

00-24818 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objectif, je considère que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Nelson Mandela, Facilitateur du processus de paix au Burundi.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mandela à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil de sécurité et le public que le Président Mandela devra quitter la séance vers 11 h 45. Nous aurons alors une brève suspension de séance pour reprendre ensuite notre débat.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'ai à présent le grand honneur de donner la parole à mon ami, notre collègue et associé, l'éminent Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui va entamer le débat de ce jour.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, une fois de plus, je tiens à vous féliciter d'utiliser votre présidence pour appeler l'attention du monde sur l'Afrique et ses problèmes. Je me joins à vous pour souhaiter la bienvenue au Président Mandela. Sa présence parmi nous aujourd'hui lui rend et vous rend honneur. Elle montre le dévouement et le sérieux avec lesquels il remplit ses nouvelles fonctions de Facilitateur des efforts de paix au Burundi. Elle montre aussi l'importance qu'il attache à l'aide que le Conseil peut lui apporter dans cette tâche colossale. Nous sommes honorés de la confiance qu'il nous témoigne en venant jusqu'à nous, confiance dont nous devons absolument nous montrer dignes.

Monsieur le Président, vous avez eu raison de faire du conflit au Burundi le thème de cette séance publique. De tous les conflits et crises que connaît l'Afrique aujourd'hui, la situation au Burundi est sans doute la plus pressante. Aucun autre pays n'est aussi susceptible de devenir le théâtre d'un scénario que nous avions juré de ne plus laisser se répéter : des massacres entre ethnies de l'ampleur d'un génocide. Une fois de plus nous sommes témoins de l'hostilité implacable qui oppose deux groupes ethniques. Nous assistons à l'escalade de la violence et aux défaillances d'un processus de paix que les parties soutiennent, au mieux de leurs voeux pieux.

Les quatre commissions d'Arusha et les consultations tenues à Dar es-Salaam nous ont permis d'accomplir quelques progrès. Nous nous rappelons tous avec gratitude les efforts déployés par feu Mwalimu Julius Nyerere pour faire avancer le processus. Cela dit, de graves désaccords persistent sur certaines questions clefs comme la future composition de l'armée, le système électoral et la période de transition, et d'autres sujets, comme les garanties offertes à la communauté minoritaire et la question de la réconciliation et de l'impunité, n'ont pas encore été vraiment abordés.

Par ailleurs, nous sommes tous extrêmement conscients que le contexte régional dans lequel se déroule ce drame est instable et explosif. Il ne fait aucun doute que nous reviendrons plus en détail sur cet aspect des choses la semaine prochaine, lorsque le Conseil examinera le conflit en République démocratique du Congo. Mais nous devons aussi en tenir compte dans le cas du Burundi, qui non seulement subit le contrecoup de ce qui se passe dans les pays voisins mais risque de contribuer à déstabiliser davantage encore la région, en particulier si l'escalade de la violence continue, incitant les habitants à fuir de plus en plus nombreux.

Pour toutes ces raisons, c'est de tout coeur que j'accueille le Président Mandela et je fonde de grands espoirs sur sa capacité de faire repartir le processus de paix. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est prêt à tout faire pour l'aider et je suis sûr que le Conseil voudra faire de même. Les conséquences humanitaires effroyables de l'impasse politique actuelle sont en elles-mêmes une raison suffisante.

Des centaines de milliers de Burundais ont trouvé la mort au cours des 10 dernières années. Le nombre des réfugiés burundais atteint à présent 500 000 et ce nombre augmente chaque jour. Plus de 800 000 personnes, soit 12 % de la population du pays, sont déplacées; leur situation dans bien des cas résulte d'une politique gouvernementale délibérée de réinstallation des civils par la force, dans des circonstances où cela ne peut se justifier en droit international humanitaire. Pour ne considérer que la période écoulée depuis le mois de septembre, plus de 300 000

hommes, femmes et enfants innocents de la région de Bujumbura ont été rassemblés dans des camps, où ils sont privés non seulement de leur liberté mais de leurs moyens de subsistance véritablement élémentaires.

L'impact humanitaire de cette politique a été désastreux. Comme le Programme alimentaire mondial l'a signalé cette semaine, des milliers de personnes sont actuellement prises en charge par les programmes spéciaux d'alimentation, qui s'adressent à un nombre de personnes qui croît chaque jour. Mais de nombreux sites sont inaccessibles par la route, ce qui rend très difficile l'acheminement de l'aide. Une nouvelle catastrophe humanitaire est imminente, dont le monde tiendra assurément le Gouvernement burundais responsable. Je m'associe pleinement à la déclaration qu'a publiée à ce sujet aujourd'hui le Comité permanent interorganisations.

Il y a deux jours, le Gouvernement burundais a annoncé son intention de créer une commission parlementaire chargée d'enquêter sur la situation sanitaire dans les camps, et de commencer à démanteler les camps qui se trouvent dans la province de Bujumbura rural dans les deux semaines. Je lui sais gré de cette intention mais engage les autorités à aller plus loin et à renoncer purement et simplement à cette politique inhumaine et illégale. Tant que les camps existeront, le Gouvernement devra permettre aux organismes indépendants à vocation humanitaire d'y avoir pleinement accès, et il doit assurer à tout moment la sécurité du personnel humanitaire, qu'il soit recruté au plan international ou au plan local.

Aucune partie au Burundi ne devrait considérer que la justice de sa cause ou l'indignité de celle de ses adversaires apparaît aussi évidente au reste du monde qu'à elle-même. Et, assurément, aucune partie ne devrait supposer que des éléments extérieurs viendront la sortir du mauvais pas dans lequel sa propre folie et sa propre intransigeance l'ont entraînée. Une partie peut juger qu'elle a droit à la sympathie du monde parce qu'elle représente une minorité ethnique, le même groupe ethnique qui a été la victime du génocide au Rwanda. L'autre partie peut d'une façon tout aussi plausible se considérer comme la victime, à l'heure actuelle, du régime minoritaire oppresseur. Mais aucune des deux parties ne peut nier sa part de responsabilité dans l'escalade de la violence et dans l'absence de progrès vers un règlement politique.

Monsieur Mandela, en tant qu'Africain moi-même, je ne peux que me faire l'écho des paroles que vous avez prononcées dimanche devant les parties réunies à Arusha. En étant prêtes à sacrifier la vie de leurs concitoyens sur l'autel de leurs ambitions politiques, elles trahissent les millions d'autres Africains qui luttent pour promouvoir le redressement du continent. Et elles ne facilitent pas la tâche de ceux qui s'efforcent de susciter la sympathie et l'appui du reste du monde en leur nom.

J'engage fermement toutes les parties à coopérer avec vous à la recherche d'une solution politique. Si elles le font, je veux espérer que, cette fois, la communauté internationale leur apportera son aide.

Cette aide ne peut pas se limiter à la sphère diplomatique. Elle doit également avoir une dimension économique. L'aide humanitaire a continué d'être acheminée vers le Burundi et le Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier, a mobilisé 6 millions de dollars qui ont été déposés dans un fonds d'affectation spéciale pour répondre aux besoins des communautés locales touchées par la crise, mais les autres formes d'appui international ne sont plus disponibles depuis le milieu de 1996.

Il n'en reste pas moins qu'une fois que les donateurs seront convaincus que les parties burundaises s'emploient sérieusement à trouver un compromis politique, eux aussi devront être prêts à faire un effort. Les Burundais auront besoin d'une aide généreuse pour inverser les incidences de sept années de conflit et commencer enfin à satisfaire les besoins de développement les plus fondamentaux du pays. Cette aide leur permettra de jeter les bases d'un ordre politique tolérant et démocratique, dans lequel tous les groupes ethniques et sociaux trouveront leur place, ce qui ne pourra que contribuer à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la région.

L'expérience nous montre qu'il peut sembler naïf de fonder de pareils espoirs sur la générosité ou l'intérêt bien compris des donateurs. Mais la façon dont vous avez su concentrer l'attention du Conseil sur l'Afrique m'amène à penser que lorsque les Africains se montreront réellement disposés à s'attaquer à leurs propres problèmes, les pays mieux lotis, à commencer par le vôtre, seront bel et bien disposés à les y aider. Pour l'heure, je sais que le Conseil a hâte d'entendre M. Mandela. Je m'en voudrais de retarder plus longtemps ce moment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer à l'intention du public que nous avons aujourd'hui comment nous allons procéder. Nous allons entendre un exposé du Président Mandela sur ce qu'il a fait et ce qu'il a l'intention de faire. Ensuite, nous entendrons d'autres orateurs. Chaque membre du Conseil a demandé à pouvoir s'exprimer. Le premier orateur après le Président Mandela sera l'Ambassa-

deur du Mali. À la fin de cette séance, une résolution du Conseil de sécurité sera adoptée avant l'heure du déjeuner aujourd'hui.

J'ai à présent le grand honneur de donner la parole au Facilitateur du processus de paix au Burundi, M. Nelson Mandela, et je voudrais simplement faire une brève observation en notre nom à tous.

Pour presque tout le monde dans cette salle — en tout cas, pour moi —, M. Mandela représentait un personnage important dans nos vies avant même que nous sachions à quoi il ressemblait puisque pendant tant d'années nous n'avions pas pu voir de photos de lui. Lorsqu'il est sorti de prison — et ce fut un grand moment pour tous ceux d'entre nous qui ont pu voir cela —, nous nous sommes rendus compte qu'il allait prendre sa place sur la scène mondiale dans un rôle nouveau et historique — un rôle aux proportions historiques — et cela a signifié encore davantage pour nous.

Je suis persuadé que l'histoire le classera aux côtés de Gandhi et de Martin Luther King, Jr. comme l'une des personnalités les plus importantes de notre siècle — sans doute comme notre autorité morale principale. Ce qu'il a fait pour son pays seul justifierait son rôle unique; mais il est aussi un symbole pour beaucoup de gens dans le monde. M. Gusmão au Timor oriental a parlé de M. Mandela en disant qu'il l'avait inspiré; Ibrahim Rugova à Pristina, au Kosovo, a dit la même chose, et je sais que c'est vrai partout dans le monde.

Quand il a pris sa retraite, qu'il méritait amplement de passer en paix avec sa nouvelle épouse et ses enfants et petits-enfants, il m'a dit le mois dernier à moi-même et à mon épouse qu'il n'était qu'un retraité comme les autres. Quel retraité! Il a accepté l'une des tâches les plus difficiles au monde, tout en conservant un intérêt actif pour d'autres questions dans le monde.

Nous lui souhaitons la bienvenue aujourd'hui à sa première apparition devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Notre objectif est simple : entendre le rapport de M. Mandela et, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, apprendre comment nous pouvons l'aider. Le Conseil de sécurité est unanime dans son appréciation pour ce qu'il a fait en entreprenant cette tâche immensément difficile.

J'ai à présent le grand honneur de demander à M. Mandela d'adresser quelques remarques au Conseil de sécurité et au monde entier.

M. Mandela (*parle en anglais*) : Nous sommes à la fois honorés et tristes de cette occasion : honorés du fait que les dirigeants de la région des Grands Lacs aient estimé bon de nous appeler à succéder à cet éminent fils de l'Afrique et du monde entier, Mwalimu Julius Nyerere, pour poursuivre la médiation du processus de paix au Burundi et du fait que nous puissions maintenant, à ce titre, prendre la parole devant le Conseil de sécurité de cette instance mondiale; tristes du fait que le monde, et en l'occurrence notre continent africain bien-aimé, continue d'être en proie à une tragédie humaine qu'il s'inflige à lui-même dans le cas du Burundi, et du fait de la nécessité de cette médiation ainsi que du processus sur lequel nous ferons rapport au Conseil de sécurité ce matin.

Nous ne pouvons pas commencer à parler de ce processus sans rendre tout d'abord hommage à Mwalimu Nyerere. Nous nous sentons inspirés par l'énergie, la patience et la sagesse qu'il a investies dans le processus de paix pendant plusieurs années. Nous éprouvons une grande humilité face à la grandeur de cet homme auquel on nous a demandé de succéder et ressentons vivement l'obligation qui en découle.

Nous tenons à remercier l'ONU d'avoir convoqué cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité pour réfléchir et rester saisis de la question concernant le Burundi. Lorsqu'un seul être humain, un groupe de personnes, une nation ou une région du monde connaît des souffrances que l'on pourrait éviter, nous sommes tous concernés car nous vivons dans un monde où nous sommes tous plus proches les uns des autres que jamais auparavant.

Les malheurs du peuple burundais nous touchent tous et nous atteignent tous dans notre humanité. La communauté internationale, en consacrant son attention et son énergie à cette question, ne fait pas une faveur à ce pays ou à ce continent. L'incapacité de ces responsables à assurer des conditions de sécurité et un développement social au peuple burundais ne constitue pas un fait secondaire. Elle touche à notre obligation commune d'êtres humains de faire de ce siècle un siècle de sécurité et de prospérité pour tous, et notre planète est en mesure de les assurer.

En dépit des graves difficultés auxquelles nous faisons toujours face au Burundi et sur lesquelles je reviendrai d'ailleurs durant la présentation du rapport, il est heureux de noter que de grands progrès ont été faits depuis le début des négociations. Pendant les 18 mois qui se sont écoulés, quatre commissions ont été créées dans le cadre du processus d'Arusha, chacune s'attaquant à tel ou tel aspect des négociations. Ces commissions ont réalisé des progrès

significatifs et deux d'entre elles — l'une abordant la nature du conflit et la question du génocide, l'autre la question de la reconstruction et du développement — ont pratiquement terminé leurs travaux. Les grandes questions en suspens pour ces deux commissions sont respectivement : le mécanisme approprié pour régler les questions du passé et un accord sur la question de la récupération de leurs biens par les réfugiés retournant chez eux. Par ailleurs, la question de l'amnistie reste aussi problématique et complexe vu l'histoire du Burundi. De la même façon, c'est l'une des questions sensibles à régler si l'on veut instaurer une paix permanente.

Les deux autres commissions sont chargées, l'une de la démocratie et de la bonne gouvernance, et l'autre de la paix et de la sécurité pour tous. Ces commissions ont également fait des progrès importants mais elles continuent de faire face à des problèmes majeurs nécessitant l'accord des Burundais. La plupart des parties ont convenu du principe du suffrage universel mais des divergences subsistent sur le fait de savoir si le Parlement doit présenter une parité ethnique, sexospécifique ou autre.

Le véritable défi qui se pose aux Burundais, et donc au processus de bons offices, consiste à instaurer une forme de démocratie, avec un gouvernement responsable et à l'écoute, assurant la sécurité pour tous ceux qui, pour des raisons démographiques, se sentent vulnérables dans un tel système.

S'agissant de la paix et de la sécurité globales, les parties ont accepté les principes d'organisation des forces de défense et de sécurité ainsi que les missions de l'armée, des forces de police et des services de renseignements. Il reste que jusqu'à présent, elles n'ont pu se mettre d'accord sur un programme de réforme des présentes forces de sécurité ni sur la question de l'intégration des groupes armés au sein des forces de sécurité. Ce sont là des points très sensibles dans les négociations et qui doivent être abordés avec courage pour que le processus conduise à une paix durable au Burundi.

Nous avons effectué une visite à Arusha, le dimanche 16 janvier 2000, pour faire connaissance avec l'équipe des bons offices et des institutions internationales, les représentants participant au processus et surtout les chefs de délégation des partis politiques burundais et des protagonistes. Nous avons été impressionnés par le potentiel et le sens des responsabilités que l'on trouve au Burundi. Nous avons rencontré des personnes remarquables par l'intelligence et l'éducation et avons dialogué avec elles.

Il existe des processus politiques et des dynamiques en cours qui, s'ils sont maîtrisés et orientés à des fins constructives, peuvent constituer le fondement d'un règlement politique durable dans ce pays qui, jusqu'ici, a connu tant de troubles. Mais les Burundais doivent également jouer leur rôle. Personne ne peut réaliser un accord en leur nom. Leurs dirigeants doivent trouver les modalités nécessaires permettant aux Burundais de vivre ensemble.

Dès que l'on se familiarise avec le processus de négociation et la nature du conflit au Burundi, il devient évident que les Burundais ont plus de choses en commun que de facteurs de division. Ce qui les divise, c'est leur histoire malheureuse et les perceptions découlant de cette histoire. Vu que ce sont des perceptions de différences qui suscitent des divisions, ce sont aussi des perceptions corrigées qui peuvent servir à unir le Burundi en tant que nation. Les dirigeants burundais sont interpellés par cette tâche.

L'une des questions les plus importantes affectant la situation au Burundi et le processus de négociation est le problème de la violence. Lorsque les négociations ont commencé en juin 1998, l'on espérait qu'elles se tiendraient dans une atmosphère exempte de violence et d'effusion de sang. Hélas, cela n'a pas été le cas. Au cours de l'année écoulée, et surtout des récents mois, les violences se sont intensifiées, notamment les attaques contre des civils.

Des meurtres, visant parfois des ethnies, ou des embuscades aveugles contre des civils, des incendies de maisons et le déplacement forcé de personnes de leur maison sont devenus routiniers dans la vie du Burundi. La population y est devenue otage des violences de toutes les parties au conflit. Et de ce fait, de nouvelles vagues de réfugiés fuient le pays, et des personnes se retrouvent de plus en plus déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Les Burundais doivent s'atteler à la tâche de démilitarisation de leur société à moyen terme et à celle, considérable, de développement et de reconstruction. La cessation de la violence gratuite, par laquelle diverses forces au Burundi cherchent à s'imposer, constitue une première phase du processus à plus long terme. À cet effet, nous chercherons à transmettre un message clair au Gouvernement burundais, qu'en dépit de la façon dont il est arrivé au pouvoir, lui-même et, à travers lui, l'armée burundaise ont une responsabilité particulière de défendre et protéger la population civile, et pas seulement une partie de celle-ci.

Nous considérons qu'il est tout aussi vital de lancer un appel dénué d'ambiguïté aux groupes armés ne participant pas au processus. Nous continuerons de faire des efforts

pour approcher ces groupes afin de les sensibiliser sur la nature des échanges dans le cadre du processus et avoir une idée de leur position sur les modalités d'un éventuel consensus.

Nous sommes convaincus que les pourparlers de paix au Burundi représentent la seule voie possible permettant d'instaurer la paix et d'entreprendre la tâche de reconstruction et de développement dans ce pays. Pour que ce processus aboutisse, il faut qu'il soit ouvert et, dans la mesure où certains protagonistes ne sont pas représentés à Arusha, nous considérons qu'il est de notre devoir d'intégrer le plus de parties possible à ce processus.

Nous allons continuer d'insister auprès des parties qui sont déjà à la table des négociations pour qu'elles comprennent qu'elles doivent adhérer sérieusement à la tendance politique générale de ce processus. À ceux qui sont en dehors du processus, nous leur demandons de formuler leurs aspirations politiques en termes cohérents et de faire la preuve de leur capacité à s'asseoir à la table des négociations en toute bonne foi et en respectant pleinement les principes directeurs du processus.

Il faut également instaurer un lien plus ferme entre le processus de paix et la réalité de la vie politique au Burundi. Le bon sens veut que si un accord signé à Arusha n'est pas acceptable pour l'opinion publique au Burundi, il ne pourra être mis en oeuvre avec succès. C'est aux seuls dirigeants des parties qui conduisent les négociations qu'incombe la responsabilité d'instaurer ce lien. Ceci signifie que les dirigeants politiques doivent effectuer un travail à la base pour convaincre leurs partisans que le prix à payer pour obtenir un accord et une paix durable sera fait de concessions et de compromis sur certaines questions d'importance majeure. À cette fin, nous avons notamment déjà indiqué aux dirigeants politiques burundais que nous acceptons de nous rendre au Burundi, sur leur invitation, dans le cadre de notre tâche de bons offices.

Le processus de paix au Burundi a besoin de l'appui de la communauté internationale pour conserver l'élan des négociations en cours et des efforts de paix actuels. Nous nous devons, dans le même temps, d'exprimer notre profonde reconnaissance pour l'appui qu'il a reçu jusqu'à présent. Un investissement supplémentaire dans ce processus ne pourra que contribuer à atteindre enfin ces objectifs, pour lesquels la communauté internationale s'est déjà montrée très généreuse. La communauté internationale peut également aider à soulager les souffrances du peuple burundais par le biais de l'assistance humanitaire, dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent. Nous lançons donc un appel à tous les belligérants pour qu'ils respectent les activités humanitaires internationales au Burundi et, en particulier, pour qu'ils garantissent la sécurité du personnel des organismes à vocation humanitaire.

Nous saluons les efforts faits par les institutions des Nations Unies en vue de reprendre l'intégralité de leurs opérations sur le terrain. Toutefois, nous souhaitons rappeler que c'est aux dirigeants du peuple burundais qu'incombe la principale responsabilité de mettre un terme à la crise humanitaire au Burundi. Ce sont eux qui, par un travail politique, doivent créer les conditions qui permettront aux Burundais de rentrer chez eux et de reprendre une activité économique normale. Nous avons l'intention de donner suite à notre premier séjour à Arusha en effectuant une deuxième visite plus longue en février. À ce moment-là, un grand travail aura déjà été effectué au niveau de la Commission ainsi que dans le cadre des autres processus consultatifs.

Nous souhaitons notamment inviter d'autres chefs d'État de différentes régions du monde à cette réunion. Outre l'assistance financière et humanitaire, la communauté internationale a également un rôle politique à jouer. L'efficacité des messages que nous avons envoyés aux différents protagonistes au Burundi sera naturellement renforcée par la participation d'autres chefs d'État. Les problèmes du Burundi préoccupent l'ensemble de la communauté internationale, comme c'est le cas pour les problèmes rencontrés dans toute autre partie du monde.

Nous ne nous faisons pas d'illusions en ce qui concerne les problèmes politiques qui existent au Burundi ni la très grande précarité des conditions de sécurité dans ce pays. Nous ne pouvons pas non plus sous-estimer l'incidence des événements se produisant dans la région des Grands Lacs sur l'évolution de la situation au Burundi. Cependant, je conclurai en réaffirmant notre confiance que les dirigeants du Burundi sont à même de parvenir à un compromis et à des accords qui pourront enfin mener à la restauration de la paix et de la stabilité dans ce pays. Si les Burundais peuvent s'accorder sur une façon de vivre ensemble, ils offriront un exemple aux pays voisins, à l'Afrique et au monde entier.

Il n'est pas possible d'instaurer une paix régionale sans que les parties intégrantes de cette région établissent des fondements nationaux pour un ordre démocratique stable. La paix au Burundi donnera un espoir à la République démocratique du Congo et à d'autres pays de la région. Ce sera alors un exemple stimulant d'une intervention africaine dans le cadre d'un problème africain.

Nous remercions cette instance mondiale ainsi que la communauté internationale de l'attention qu'elles portent à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mandela de son important message. J'espère que le monde entier est à l'écoute.

M. Ouane (Mali) : En m'adressant au Conseil de sécurité ce matin, j'ai conscience du privilège et du redoutable honneur qui m'échoient, et qui échoient à la République du Mali, d'exprimer nos vues sur la situation au Burundi. Mais que dire après la déclaration du Secrétaire général qui nous a beaucoup éclairés et celle, magistrale et inspirée, du Président Mandela? Je me bornerai donc à quelques brèves observations.

C'est d'abord pour vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé cette importante réunion. Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous du Président Nelson Mandela et le remercier de son importante déclaration. Mes remerciements s'adressent également au Secrétaire général pour son intervention.

La situation au Burundi est, certes, difficile. La violence et l'insécurité sont à demeure, qui se traduisent par la recrudescence des attaques lancées contre des populations civiles et contre les organisations humanitaires par des groupes armés, en particulier dans la région de Bujumbura.

De même, la situation humanitaire est catastrophique. Mme Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, faisait ici même, il y a quelques jours, le constat accablant d'un nombre important de réfugiés et de personnes déplacées qui fuient les combats incessants qui opposent les groupes rebelles aux forces gouvernementales. Comment ne pas évoquer aussi les violations des droits de l'homme qui accompagnent le regain des tensions? Le Mali est préoccupé par ces situations.

Mais des perspectives encourageantes pour le règlement de la crise burundaise sont en vue. Elles s'articulent, on vient de s'en apercevoir, sur les orientations suivantes : d'abord, la réactivation du processus de paix d'Arusha, considéré comme la base la plus viable pour un règlement du conflit, conjointement avec les efforts qui continuent d'être faits en vue de constituer un partenariat politique interne au Burundi; c'est aussi la désignation par le huitième Sommet régional d'Arusha du Président Nelson Mandela en qualité de Facilitateur du processus de paix d'Arusha; c'est également l'articulation de l'application du processus de Lusaka et la réactivation de celui d'Arusha; c'est enfin l'engagement de la communauté internationale à apporter une aide à la réconciliation, à la reconstruction et à la démocratisation.

Le projet de résolution que nous adopterons à l'issue de cette séance s'inscrit précisément dans cette perspective. C'est pourquoi, ma délégation lui apporte son plein appui.

Je voudrais, pour terminer, m'acquitter d'un devoir de conscience et de fraternité : devoir de conscience, en saluant la mémoire de Mwalimu Julius Nyerere et en rendant hommage à sa précieuse contribution en faveur de la paix et de la réconciliation nationale au Burundi; devoir de fraternité en renouvelant au Président Nelson Mandela l'appui constant, total et déterminé de la République du Mali à son action, notamment face à ce nouveau défi pour l'examen duquel le Conseil se réunit ce matin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Mali d'avoir été si bref. Je rappelle à chacun des membres que nous sommes convenus hier que tous les orateurs doivent s'efforcer de limiter leur intervention à environ quatre minutes de sorte que le Président Mandela puisse entendre autant d'interventions que possible avant de devoir nous quitter.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa précieuse déclaration, dans laquelle il nous a présenté son évaluation de la situation au Burundi et les moyens de faire face à cette situation. Je voudrais avant tout dire combien nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui parmi nous le Président Nelson Mandela. Je tiens à le saluer très chaleureusement au nom de la Tunisie et à lui exprimer notre reconnaissance pour avoir accepté la tâche de Facilitateur du processus de paix d'Arusha pour le Burundi. Il succède ainsi à un autre dirigeant africain qui aura également marqué l'histoire par sa lutte pour l'indépendance et la liberté et par la contribution remarquable qu'il a apportée au processus de paix au Burundi.

Nous avons bon espoir que le Président Mandela, grâce à son prestige dans le monde, à l'illustre combat qu'il a mené, à son engagement à l'égard des problèmes de l'Afrique et au grand respect que tous les dirigeants et les peuples de l'Afrique ont pour lui en raison du rôle actif qu'il a joué au plan régional et au niveau du continent tout entier, est la personne idéale pour poursuivre le processus de paix d'Arusha et le mener à une heureuse conclusion. Cela nous donne des raisons d'être optimistes. Nous tenons à lui exprimer notre soutien et à l'encourager dans ses

efforts. Nous le remercions en outre de la déclaration très importante qu'il a prononcée ce matin. Par ailleurs, nous appelons toutes les parties au conflit au Burundi à coopérer avec M. Mandela et à l'aider dans sa tâche. Nous demandons également à la communauté internationale et aux pays les plus puissants de lui prêter leur concours dans ce processus de paix.

Je me bornerai à faire les observations suivantes concernant le processus de paix d'Arusha. Premièrement, l'expérience a montré qu'étant donné l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, cela pourrait inciter certaines parties à recourir à la violence et à adopter des positions extrêmes. Le processus d'Arusha entre dans une nouvelle étape décisive et l'option de la négociation devient le meilleur choix pour rétablir la paix et la sécurité au Burundi. C'est pourquoi nous réitérons nos encouragements au Président Mandela afin qu'il trouve les moyens appropriés pour faciliter les pourparlers d'Arusha en consultation avec les parties concernées.

L'une des priorités les plus urgentes consiste à mettre un terme à la violence et aux massacres, et à entamer des négociations car les combats et la violence au Burundi ont provoqué une tragédie humanitaire et entraîné l'augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, la détérioration des conditions de vie et un énorme gaspillage de son potentiel économique. La fourniture d'une aide humanitaire et économique au peuple burundais permettra d'atténuer ses souffrances et de promouvoir le processus de paix.

Toutes les parties au conflit au Burundi doivent donner la preuve au Président Mandela et à la communauté internationale qu'elles recherchent une solution politique, grâce à une participation collective au processus de paix d'Arusha; une participation sérieuse qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés pour ce processus. Nous espérons que les pourparlers pourront aboutir dès que possible et qu'ils déboucheront sur un accord de paix accepté par toutes les parties.

Deuxièmement, que peut-on attendre de cet accord? Nous espérons qu'il préparera le terrain à une période de transition qui permettra de réformer progressivement les institutions de l'État dans le cadre de la réconciliation nationale, du pardon et d'une plus large participation à la vie politique. Nous savons que cela ne pourra se réaliser du jour au lendemain, comme le Président Mandela vient de le dire, car ce processus ardu prendra du temps et exigera l'instauration de la confiance mutuelle entre les parties. Cela est très important, tout comme la volonté politique et l'engagement réel à mettre en oeuvre les décisions qui ont été convenues.

Troisièmement, le rôle de la communauté internationale, en général, et de l'ONU, en particulier, sera très important pour apporter une aide matérielle et encourager ce processus jusqu'à sa conclusion, ainsi que pour assurer son suivi afin que le peuple burundais puisse récolter les fruits de la paix.

Nous espérons que la volonté politique des parties s'est raffermie dès lors que le Président Mandela a accepté d'assumer cette tâche et que la situation actuelle est propice à la progression de ce processus. Toutefois, nous pensons également que la question du Burundi n'est pas simple et qu'elle est liée à la situation qui prévaut dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Ce qui exige que nous abordions les problèmes de la région dans une perspective plus large.

Enfin, je dirai que le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui est un message très clair à l'adresse de toutes les parties concernées pour qu'elles s'efforcent activement de mettre fin au conflit au Burundi. Nous appuyons son adoption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Tunisie de ses paroles aimables.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : La déclaration de la délégation canadienne pour le débat historique de ce matin sera prononcée par M. Joseph Caron, qui est notre Sous-Ministre adjoint Asie-Pacifique et Afrique.

M. Caron (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada se félicite vivement de la nomination de M. Nelson Mandela en tant que nouveau Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Nous appuyons fermement les efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution politique et pacifique négociée au conflit au Burundi. Nous sommes très heureux d'apprendre que M. Mandela s'est mis au travail à Arusha il y a quelques jours.

Le Canada a déjà apporté une contribution de 1 250 000 dollars à ce processus et tient à rappeler que le processus de paix réactivé d'Arusha est le moyen le plus viable de parvenir à une paix durable et de reprendre le développement durable à long terme au Burundi.

Le Canada salue également la nomination de Berhanu Dinka au poste de Représentant spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, qui illustre la participation croissante de l'ONU dans la région. Nous espérons que l'Am-

bassadeur Dinka réussira dans son entreprise, qui consiste à accroître les efforts de la communauté internationale pour lutter contre la dégradation de la situation au Burundi.

Nous condamnons énergiquement les actes de violence que continuent de perpétrer toutes les parties contre la population civile, en particulier les massacres commis dans Bujumbura rural en décembre et dans la province de Rutana au début du mois, ainsi que les attaques lancées contre des agents humanitaires. Le Conseil doit instamment prier toutes les parties de mettre un terme à ces attaques et doit insister pour que tous les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire répondent de leurs actes.

Le Canada exhorte le Conseil à demander à toutes les parties de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir en toute sécurité et sans entrave aux populations touchées; de garantir pleinement la sécurité et la liberté de circulation du personnel, notamment du personnel engagé localement; et de veiller à ce que les réfugiés reçoivent la protection et le respect voulus et puissent rentrer dans leurs foyers volontairement et en toute sécurité.

Le Canada a condamné et continue de condamner la méthode qui consiste à déplacer par la force des populations pour les rassembler dans des camps de regroupement auxquels le personnel humanitaire n'a qu'un accès limité. Nous trouvons encourageantes, à cet égard, les observations faites par le Secrétaire général, ce matin, selon lesquelles une évolution est peut-être en cours sur cette question. Fermement persuadés que ces camps sont une violation des droits de l'homme des Burundais, nous en demandons le démantèlement. Dans l'intervalle, nous demandons que les travailleurs des organismes à vocation humanitaire et les spécialistes des droits de l'homme aient pleinement accès à ces camps, sans conditions.

Pour terminer, le Canada pense que les habitants du Burundi, et, d'ailleurs, tous ceux qui ont à coeur la paix et la stabilité de ce pays infortuné, ont maintenant une chance immense : celle que le Facilitateur du processus de paix soit un homme de la sagesse politique, de l'expérience, de la stature et de l'humanité de Madiba Mandela.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voulons vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information sur la situation au Burundi, et particulièrement d'y avoir invité le Président Nelson Mandela.

L'analyse que le Président Mandela nous a faite de la situation et l'excellent rapport que nous a présenté le Secrétaire général nous permettent de mieux comprendre les causes profondes du conflit au Burundi et la nécessité de prendre des engagements pour y trouver une solution pacifique, négociée et ouverte à la participation de tous. Cette solution doit bien sûr répondre aux aspirations raisonnables de la majorité tout en protégeant de manière sûre les droits et intérêts légitimes de la minorité.

Le premier pas vers la réconciliation est un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt de toutes les attaques des groupes armés contre la population civile. Ces attaques aveugles doivent être condamnées le plus énergiquement possible. D'autre part, nous ne pouvons pas non plus dissimuler notre profonde préoccupation devant cette politique de regroupement forcé de plus de 340 000 personnes ordonnée par le Gouvernement burundais. Cette politique, qui est contraire, à notre avis, aux principes reconnus du droit international humanitaire, doit prendre fin. C'est pourquoi, conscients de la difficulté des conditions de vie qui règnent dans les camps, nous demandons au Gouvernement burundais de veiller à ce que les travailleurs humanitaires et les spécialistes des droits de l'homme aient pleinement accès à ces camps.

Il ne fait pas de doute que le partenariat interne qui existe entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale comme le processus d'Arusha sont des cadres de dialogue et de négociation qui doivent être maintenus et renforcés. Faute de quoi, l'espace politique risque d'être repris par les extrémistes tandis que les forces modérées, aussi bien hutues que tutsies — celles qui ont contribué à engager ce processus de paix — risquent, elles, de se retrouver marginalisées. Pour ce qui est du processus d'Arusha, en particulier, nous pensons qu'il doit, pour être efficace, tenir compte des réalités sur le terrain et être ouvert à la participation de tous les groupes et secteurs de la population, sans exclusion ni auto-exclusion. Nous voulons croire également que toutes les parties sont prêtes à écouter de bonne foi, dans un esprit d'ouverture et de compromis, les conseils et les propositions du Président Mandela, nourris par près de 30 ans d'une lutte inlassable pour la liberté, la dignité humaine et l'état de droit en Afrique.

La situation économique et sociale au Burundi n'est pas étrangère, à notre avis, au climat de tension croissante qui règne dans ce pays. Les rapports qui nous parviennent sur la dénutrition, la mortalité infantile, la fourniture des soins de santé et des services de base sont suffisamment éloquents. Malgré la levée des sanctions économiques régionales, en février dernier, le Burundi n'a pas récupéré les marchés perdus à la suite de l'embargo économique et la population ne voit encore rien de ces «dividendes de la

paix». C'est pourquoi, nous demandons aux pays donateurs d'envisager, dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent, la reprise de l'aide publique au développement. Nous pensons que l'assouplissement des critères de l'aide économique devrait permettre de renforcer le processus d'Arusha.

Autre sujet de préoccupation : la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé qui interviennent au Burundi. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter leur statut. Dans ce contexte, nous rappelons notre condamnation de l'assassinat, dans la province de Rutana, le 12 octobre 1999, d'agents du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial. Ces crimes ne doivent pas rester impunis. Le nécessaire doit être fait pour que leurs auteurs soient traduits en justice, conformément à la loi.

La question du Burundi ne saurait, à notre avis, être dissociée du conflit régional. La paix et la stabilité au Burundi seront renforcées par la consolidation de l'état de droit dans chacun des pays de la région des Grands Lacs. Nous ne pensons pas non plus que les problèmes qui touchent les Grands Lacs aient trait exclusivement à des questions politiques ou de sécurité. C'est pourquoi, nous voudrions réitérer ici notre appui à l'idée de la France de convoquer, lorsque les circonstances le permettront, une conférence générale des Grands Lacs sous les auspices conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Dejammet (France) : Je mesure comme chacun des membres ici présents l'honneur qui nous est fait de pouvoir saluer la présence parmi nous du Président Mandela ainsi que celle du Secrétaire général et je vous remercie à ce sujet, Monsieur le Président, de l'hommage tout à fait émouvant que vous avez rendu, au nom du Conseil, au Président Mandela : on ne pouvait dire mieux.

Les mots que nous prononçons ne sont ni de circonstance ni de convenance. Ce conflit au Burundi était interminable, il était sans espoir, mais tout peut changer. Tout a commencé à changer avec l'arrivée du Président Mandela. Grâce à son prestige, grâce à son autorité morale, grâce à son énergie, mais grâce aussi et surtout à sa générosité et à son engagement inlassable en faveur de la démocratie, mais aussi en faveur de la réconciliation nationale. Car telle est bien la clef de la solution au Burundi : la réconciliation nationale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous appuyons entièrement les efforts de M. Mandela dans la ligne de ceux du Président Nyerere. Nous appuyons en particulier la volonté du Président Mandela de faire participer les groupes armés aux négociations interburundaises. Il s'agit là d'un point essentiel. Il faut espérer que l'inclusion de tous les partis, de toutes les parties burundaises aux négociations permettra, le plus tôt possible, l'arrêt des hostilités. Nous saluons aussi le souhait du Président Mandela de se rendre au Burundi, comme il l'a annoncé, afin de s'assurer que la population tout entière du Burundi soit bien informée du processus de paix.

À travers l'Union européenne, la France apporte sa contribution au financement du processus d'Arusha, elle est en outre prête à apporter son aide à des actions concrètes de soutien aux négociations.

Nous déplorons les violations des droits de l'homme au Burundi, la reprise des violences qui sont indissociables. Nous condamnons les attaques commises par les groupes armés contre les civils et contre le personnel des organisations humanitaires. Mais nous sommes préoccupés par le regroupement forcé des populations civiles. Nous observons, à cet égard, que, dans la région des Grands Lacs africains, plusieurs pays ont eu recours — ont recours — à cette pratique des regroupements forcés pour faire face à des problèmes de sécurité. Nous déplorons cette pratique dans tous les pays de la région où elle est mise en oeuvre, et nous appelons à sa cessation immédiate.

À cet égard, nous prenons note de l'annonce qui a été faite par le Gouvernement burundais de procéder «au démantèlement progressif des sites de protection». Nous appelons le Gouvernement burundais à mettre en oeuvre cet engagement et, dans l'intervalle, à assurer l'accès à l'aide humanitaire.

La reprise du processus d'Arusha et sa poursuite doivent être appuyées par la communauté internationale de manière très concrète. La détresse économique dans la région aggrave les tensions. Il faut sortir de ce cercle vicieux; il faut donc mobiliser les efforts d'aide de tous pour favoriser la reconstruction — la reconstruction économique — et la démocratie.

Enfin, comme chacun l'a jusqu'à présent observé, le Conseil doit avoir à l'esprit les liens avec la situation en République démocratique du Congo dont les conséquences affectent gravement la situation au Burundi. La mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka pour résoudre le conflit en République démocratique du Congo est nécessaire pour permettre le redressement plein et entier du Burundi. Le processus d'Arusha et le processus de Lusaka doivent

mutuellement s'appuyer. Il est difficile de concevoir une paix durable s'il ne s'agit pas d'une paix d'ensemble compte tenu des interactions qui peuvent exister entre les différents pays de la région et qui devrait nous conduire — effectivement comme vient de le rappeler l'Ambassadeur de l'Argentine — à envisager, comme un aboutissement, une conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je sais que le Président Mandela doit partir, mais il a indiqué qu'il souhaitait entendre encore, au moins, quelques déclarations. Je remercie le Président Mandela. Nous savons à quel point son emploi du temps est incroyablement chargé.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Avant tout, ma délégation souhaiterait exprimer ses chaleureux voeux de bienvenue au nouveau Facilitateur du processus de paix d'Arusha, le Président Mandela. Nous souhaitons remercier le Président du Conseil d'avoir pris pour la séance d'aujourd'hui des dispositions qui nous offrent l'occasion d'échanger des vues avec le Président Mandela et de rechercher en commun les moyens de régler le conflit au Burundi. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, pour l'important exposé qu'il a prononcé.

La Chine est tout à fait favorable aux efforts de médiation du Président Mandela. Nous pensons que, grâce à sa sagesse et à son expérience exceptionnelles, il apportera un regain de vitalité au processus de paix au Burundi — la réunion qui vient de s'achever à Arusha en est la preuve. Nous estimons que les nombreuses idées et propositions présentées par le Président Mandela méritent l'étude et l'attention du Conseil. En même temps, nous estimons que l'avènement de la paix et de la réconciliation au Burundi dépend, en dernière analyse, du peuple burundais et des dirigeants des différentes factions. Comme le Président Mandela l'a souligné, personne ne peut prendre leur place dans la poursuite de la paix.

Parvenir à un règlement politique du conflit par des négociations est le seul moyen de mettre fin à la guerre civile et de conduire à la réconciliation au Burundi. Les moyens militaires ne peuvent que dévaloriser tout progrès jusqu'à présent accompli dans le processus de paix; ceci plongerait, une fois de plus, le peuple burundais dans le gouffre de la guerre. Nous en appelons donc à toutes les factions concernées au Burundi pour qu'elles agissent sur la base des intérêts fondamentaux du peuple burundais, cessent immédiatement les hostilités et participent pleinement au processus de paix afin qu'un accord puisse être trouvé dans les plus brefs délais. Nous partageons le point de vue exposé par le Président Mandela, à savoir que les dirigeants des différentes factions du Burundi sont, à cet égard, responsables.

La grave situation économique est la principale cause des troubles que connaît le Burundi. Par conséquent, nous lançons un appel à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds pour qu'ils augmentent l'aide économique au Burundi. Sans une élimination complète et absolue de la pauvreté, il sera difficile d'atteindre et de maintenir la paix et la stabilité au Burundi. Comme toujours, mon gouvernement continuera de fournir son aide au processus de paix, par différents moyens.

Nous souhaiterions mettre l'accent sur le fait que la paix et la sécurité au Burundi ne peuvent être dissociés de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Le conflit et les affrontements entre pays de la région sont souvent imbriqués et ont des effets réciproques. La communauté internationale doit s'engager à résoudre l'essence même du conflit dans toute la région des Grands Lacs. Nous soutenons la proposition de tenir une conférence internationale dans la région des Grands Lacs, et nous pensons que le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble devraient prendre des mesures pratiques pour promouvoir la convocation d'une telle conférence — nous devons y apporter le soutien nécessaire, y compris les ressources humaines et financières.

Enfin, ma délégation estime que le projet de résolution qui doit être adopté démontrera l'appui que le Conseil apporte au processus de paix d'Arusha et donnera un nouvel élan à ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni; après cela, nous aurons une brève suspension de séance afin que le Secrétaire général et moi-même puissions escorter le Président Mandela hors de la salle. Nous reprendrons le débat ensuite aussi rapidement que possible. Je sais que nous sommes tous particulièrement désolés de ne pouvoir écouter toutes les déclarations en présence du Président Mandela, mais cela était inévitable eu égard à la charge de travail de ce matin.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je dois avouer à Madiba Mandela que le Conseil de sécurité se perd en conjectures sur la question du Burundi. Il ne semble pas que nous soyons allés très loin, l'année dernière — le mois dernier. Franchement, le Gouvernement

burundais n'écoutait pas la communauté internationale. Il ne donnait pas la première place au peuple burundais.

Je pense que la nomination du Président Mandela est un tournant d'importance dans cette crise particulière, et peut-être même pour les espoirs d'une paix régionale dans cette partie de l'Afrique. Sa volonté de voir immédiatement tous les groupes impliqués dans le conflit et d'encourager le dialogue entre les partis, aussi bien dans le cadre des pourparlers qu'en dehors, encouragera, je le pense, tous les Burundais à estimer que l'accord final sur une solution politique est leur propre affaire et permettra d'augmenter les chances d'une mise en oeuvre réussie.

Je voudrais faire de brefs commentaires sur deux aspects : humanitaire et politique.

Le Secrétaire général vient juste de nous indiquer, dans une analyse très importante de la situation, que nous sommes maintenant au bord d'une nouvelle catastrophe humanitaire. Il se pourrait, comme l'a dit le Secrétaire général, que ce soit le Gouvernement burundais que nous devrions en tenir responsable, mais la communauté internationale ne peut pas se le permettre après le Rwanda, après Srebrenica et après d'autres épisodes où nous n'avons pas choisi le bon parti.

Il faut insister auprès de toutes les parties au conflit pour que les droits du peuple burundais soient respectés, qu'elles se conforment au droit humanitaire et que les institutions à vocation humanitaire des Nations Unies et les organisations non gouvernementales aient accès à la population burundaise qui souffre.

Le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, et que le Royaume-Uni appuie, ne mentionne finalement pas les camps de regroupement, mais mon gouvernement, comme le Secrétaire général, condamne l'existence de ces camps. Ce n'est pas la bonne façon de traiter la situation humanitaire. Nous espérons que le Président Mandela usera de son influence pour faire en sorte qu'on laisse ceux qui sont touchés par la crise humanitaire rentrer dans leurs foyers et que les organismes à vocation humanitaire puissent aussi accéder sans entrave à ces groupes de population.

S'agissant du processus politique, le Secrétaire général a parlé des principaux domaines de désaccord entre les parties. Nous n'en avons pas réellement parlé ce matin, mais ils retiendront certainement l'attention du Président Mandela : la composition de l'armée, le processus électoral et, soit sans doute le plus difficile, la manière d'opérer la transition de la situation actuelle à une situation qui soit stable et acceptable pour la communauté internationale.

Madiba Mandela a confirmé que jusqu'à présent le processus a été un échec quant à la réforme des forces de sécurité et à l'intégration des groupes armés dans le système des forces de sécurité régulières. M. Mandela a indiqué que ces difficultés ne pouvaient être réglées véritablement que grâce à un changement de perception sur le terrain. Je crois que c'est là, avant tout, ce que nous attendons de lui. Il a dit que les dirigeants politiques devraient travailler à la base et rechercher des compromis sur les grandes questions politiques. Comment va-t-on les encourager à le faire?

Je pense que la nomination de M. Mandela, et en fait l'attention générale que cette séance du Conseil de sécurité a attirée sur la question, devront surtout inciter à ce changement de perception et au renforcement du lien entre le processus politique d'Arusha et la réalité politique quotidienne au Burundi. Le temps n'est pas du côté du Burundi et je pense que le peuple burundais tout entier a maintenant l'occasion d'aborder la tâche difficile qui consiste à aplanir ses divergences.

M. Mandela a dit que la paix régionale exige que toutes les composantes soient stables. Eh bien, la situation au Burundi doit être réglée pas seulement pour le peuple burundais, mais aussi pour progresser vers la stabilité et la sécurité dans la région et sur le continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant demander une brève suspension de séance pour permettre au Secrétaire général d'escorter le Président Mandela hors de la salle du Conseil. Nous allons reprendre la séance dans trois ou quatre minutes. J'espère que tous les participants et observateurs resteront, car nous tenons toujours à entendre les Ambassadeurs de la Jamaïque, de la Namibie, de l'Ukraine, de la Malaisie, de la Russie, du Bangladesh et des Pays-Bas.

La séance est suspendue à 11h 50 et reprend à midi.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président Mandela m'a demandé à nouveau de vous transmettre ses sincères regrets de ne pas pouvoir rester jusqu'à la fin de la séance; je lui ai promis que nous allions lui remettre le texte des prochaines interventions.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du

Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ntahomvukiye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir convoqué cette séance sur le Burundi, comme le Conseil porte son attention sur l'Afrique sous votre présidence. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son importante déclaration liminaire.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer tous les remerciements de la Jamaïque à l'ex-Président Mandela pour la décision qu'il a prise d'accepter la lourde tâche qu'implique la fonction de Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Nous tenons à le remercier de son analyse pénétrante, dans laquelle il a souligné les raisons pour lesquelles la situation au Burundi doit nous préoccuper tous. Par la même occasion, je manquerais à mon devoir si je ne rendais ici hommage au regretté Mwalimu Julius Nyerere pour les efforts considérables qu'il a déployés pour apporter la paix au Burundi.

Comme le projet de résolution sur lequel le Conseil va voter au cours de cette séance reflète les sentiments de ma délégation, je voudrais simplement souligner quelques points. Premièrement, cette séance donne un signal positif de la part du Conseil de sécurité et indique l'appui que nous apportons à l'ancien Président Mandela, ainsi que notre désir d'adopter les initiatives qu'il prendra pour faire progresser le processus de paix d'Arusha. Comme il nous l'a dit, il y a eu certains éléments positifs qui pourraient préparer le terrain pour un règlement pacifique. Deuxièmement, ce projet reconnaît le rôle important du Secrétaire général au Burundi et de ses représentants pour la région des Grands Lacs ainsi que le rôle général de l'ONU. Troisièmement, il insiste sur l'importance du dialogue national devant déboucher sur la réconciliation nationale et souligne la nécessité de mettre fin immédiatement aux hostilités.

Cela étant posé, ma délégation se félicite des consultations internes qui sont déjà sérieusement engagées. Nous appuyons la détermination du Président Mandela de faire en sorte que ce processus inclue le plus grand nombre de participants possible, et nous sommes heureux d'apprendre qu'il est prêt à se rendre au Burundi.

Le regain de violence qui nous a été signalé, notamment d'attaques contre les civils, nous impose d'agir de manière décisive et rapide pour régler le conflit. Nous devons souligner qu'il ne peut y avoir de solution militaire viable. Nous demandons donc instamment à toutes les parties d'oeuvrer en vue d'un règlement pacifique.

La situation humanitaire épouvantable qui règne au Burundi doit faire l'objet d'une attention immédiate. Pas plus tard que la semaine dernière, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a rappelé au Conseil le sort des réfugiés et des personnes déplacées dans la région des Grands Lacs en large partie à cause des conflits en cours au Burundi, au Rwanda et en République démocratique du Congo. Et, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé, quelque 500 000 Burundais ont été ainsi frappés.

À cet égard, la communauté internationale a une dette de reconnaissance envers les gouvernements de la région, et en particulier celui de la République-Unie de Tanzanie, qui ont dû supporter le fardeau socioéconomique de l'accueil des réfugiés fuyant le conflit au Burundi.

Le statut et la protection du personnel des organisations humanitaires dans des situations de conflit doivent recevoir la même attention. Il faut que toutes les parties comprennent bien qu'il est de leur intérêt que l'assistance humanitaire atteigne les civils vulnérables, en particulier les femmes et les enfants qui sont les vraies victimes de ce conflit.

Nous sommes très préoccupés par les récents assassinats de membres du personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, et nous demandons que leurs auteurs soient rapidement traduits en justice.

Il faut reconnaître que la crise au Burundi est étroitement liée à la situation générale dans la région des Grands Lacs. Ma délégation pense que ce qu'il nous faut vraiment est une stratégie qui examine la crise de la région des Grands Lacs de manière globale et holistique. Nous espérons que la prochaine réunion plénière des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre des pourparlers de paix d'Arusha aura des résultats positifs.

Ma délégation est profondément consciente que pour qu'une paix durable s'instaure, il est indispensable de s'attaquer aux causes fondamentales de l'insécurité. Nous

appuyons donc l'appel qui a été lancé pour que l'on réponde aux besoins économiques à long terme du Burundi et de ses voisins avec l'appui de la communauté internationale, dans le cadre du processus de paix.

Enfin, nous espérons sincèrement que, sous la direction sage et inspirée du Président Mandela, les parties au conflit feront preuve de leur détermination d'apporter aux Burundais la paix, la sécurité et la démocratie.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président Mandela de l'exposé qu'il nous a fait sur sa perception du processus de paix d'Arusha. Nous nous félicitons de sa désignation au poste de Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Nous n'avons aucun doute que, sous sa conduite et sa direction avisée, les négociations aboutiront à une conclusion positive qui sera acceptable pour tous les Burundais.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé et du point qu'il a fait sur la situation au Burundi. Nos appuyons ses efforts continus au Burundi et dans la région dans son ensemble.

La situation au Burundi a atteint une étape particulièrement critique, alors que des violences sont commises par toutes les parties au conflit contre la population civile. La politique du regroupement forcé n'est pas une réponse à la violence dont souffre ce pays. Au contraire, elle entraîne de nouvelles divisions au sein de la population, elle provoque une escalade du cycle de la violence et aggrave la situation humanitaire déjà catastrophique au Burundi. Ma délégation condamne la politique inhumaine de regroupement. C'est dans cette optique que nous demandons à nouveau aux autorités burundaises de mettre un terme à la politique de regroupement et de créer les conditions propices au retour des civils dans leurs foyers, dans des conditions de sécurité, pour qu'ils puissent reprendre les activités qui assurent leur subsistance.

Le processus de paix d'Arusha est la meilleure option viable qui permette de trouver une paix durable au Burundi. En outre, la participation de toutes les parties burundaises au processus de paix d'Arusha est d'une importance capitale. Nous leur demandons donc instamment de cesser les hostilités et de participer de manière constructive aux négociations, de manière à mettre fin au carnage dans ce pays. Seul le peuple burundais, avec l'assistance de la communauté internationale, pourra apporter une paix véritable et durable à ce pays déchiré par la guerre. Nous demandons donc que l'on continue de faciliter le processus de paix.

Le Président Mandela prend la suite d'un autre vaillant et respecté fils de l'Afrique, le regretté Mwalimu Julius Nyerere, qui a joué un rôle majeur dans la lutte de libération en Afrique et surtout en Afrique australe. Qui mieux que le Président Mandela pourrait aider à redynamiser le processus de paix au Burundi? Il connaît bien la tragique politique d'exclusion car il vient d'un pays où, dans le passé, la majorité a été écrasée par le régime minoritaire, ainsi que d'une histoire où l'exclusion était beaucoup plus courante que la participation. Enfin, et ce n'est pas le moins important, le Président Mandela vient d'un pays où les divisions ethniques servaient au régime minoritaire à garder le pouvoir. Mais, surtout, le Président Mandela vient d'un pays doté d'une équipe dirigeante qui a prouvé qu'il est possible à un peuple divisé en groupes raciaux et ethniques, de faire preuve de compréhension et de s'accepter les uns les autres pour vivre dans la paix et l'harmonie.

Pour terminer, je réaffirme notre appui aux efforts du Président Mandela, un fils illustre de l'Afrique, et lui souhaite plein succès.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très heureuse de voir à la table du Conseil l'un des hommes d'État les plus éminents de notre époque, M. Nelson Mandela. L'Ukraine salue chaleureusement sa nomination à la fonction de nouveau Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Nous félicitons M. Mandela de ses efforts énergiques au cours de la rencontre du 16 janvier 2000 à Arusha.

Monsieur le Président, nous partageons votre avis selon lequel la situation au Burundi demeure critique et requiert des mesures urgentes de la communauté internationale. Nous saluons votre initiative de tenir cette réunion en vue de communiquer un nouvel élan à la mobilisation de l'action internationale. Le franc appui du Conseil de sécurité à la récente redynamisation du processus d'Arusha illustre clairement son attachement à la paix au Burundi et dans l'ensemble de la région. Nous souhaitons encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de renforcer le rôle de l'ONU au Burundi. La fourniture de secours d'urgence aux personnes dans le besoin au Burundi constitue une autre tâche essentielle en cette phase particulière. Nous demandons à toutes les parties burundaises d'assurer un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, et de garantir la sécurité du personnel humanitaire dans le pays.

Dans le même temps, mon gouvernement estime que la responsabilité première du succès du processus de paix au Burundi dépend du peuple burundais lui-même. À cet égard, nous avons été encouragés par l'attitude responsable des

parties burundaises qui ont choisi de négocier leurs divergences. L'Ukraine s'associe à l'appel lancé à toutes les autres parties au Burundi pour qu'elles cessent les hostilités et s'engagent à ouvrir un dialogue politique. Le projet de résolution dont nous sommes saisis constitue un message clair à leur adresse.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de s'être associée aux autres membres du Conseil, il y a quelques instants, pour souhaiter la bienvenue au Président Mandela. Elle lui est reconnaissante du discours important et stimulant qu'il a prononcé. Monsieur le Président, je m'associerai pleinement aux remarques de bienvenue que vous avez formulées, ainsi qu'à celles du Secrétaire général et des autres membres du Conseil qui sont déjà intervenus. Nous nous associons également à l'hommage chaleureux rendu à la mémoire du regretté Président tanzanien Julius Nyerere.

La Malaisie appuie fermement le processus de paix d'Arusha et les efforts de mise en place d'un partenariat politique interne au Burundi. Nous saluons les initiatives des dirigeants régionaux dans le processus de paix. Nous estimons qu'aucune partie ne devrait être exclue des pourparlers et qu'une pleine coopération devrait être apportée au nouveau Facilitateur. Indépendamment de leur position, les parties qui restent en dehors du processus de paix ne doivent pas utiliser leur non-participation comme excuse pour ne pas accepter de cesser les hostilités.

Ma délégation s'inquiète vivement de la situation humanitaire désastreuse qui affecte des centaines de milliers de civils innocents pris au piège au Burundi. Les attaques de groupes armés contre la population civile doivent être fermement condamnées et il faut tout faire pour que cela ne reproduise pas. Nous prenons acte de l'explication fournie par le Gouvernement burundais, indiquant que le regroupement de la population n'était pas forcé, mais constituait une réponse aux préoccupations effectives concernant sa sécurité et son bien-être. Nous espérons vivement que ces mesures sont provisoires et prendront fin dès que possible, permettant ainsi à chacun de retourner chez soi en sécurité. En attendant, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire devraient pouvoir jouir d'un accès immédiat, complet, sûr et sans entrave à ces camps pour y évaluer la situation de manière à éviter d'autres souffrances et à prévenir la perte de vies humaines. Il est impératif que ce personnel dispose de garanties de sécurité, notamment de la liberté de mouvement.

Vu le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, point déjà confirmé par Mme Ogata durant son dernier exposé au Conseil, nous demandons à la communauté internationale, notamment aux pays donateurs et aux institutions internationales d'assistance humanitaire, de continuer d'apporter une aide généreuse. Nous les remercions de la contribution qu'ils ont déjà fournie pour atténuer les difficultés de ces civils infortunés. Nous craignons que de nouveaux déplacements de personnes n'affectent gravement la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Tout en soulignant les progrès faits au niveau politique, nous ne devons pas perdre de vue la situation économique, humanitaire et sociale désastreuse au Burundi. Il y a eu des espoirs d'amélioration sur le plan économique, suite à la suspension de l'embargo économique régional à l'encontre du Burundi, mais ils n'ont pu se concrétiser en raison surtout des violences et de l'insécurité persistantes, lesquelles ont eu pour effet de généraliser la pauvreté, la malnutrition et les maladies au Burundi. Cette situation nécessite l'apport d'une aide substantielle à l'économie et au développement du Burundi.

La situation dans ce pays ne doit pas être examinée séparément de l'instabilité qui persiste dans l'ensemble de la région. Le lien avec la situation en République démocratique du Congo est tout à fait évident. La situation au Burundi a des effets sur la région, et réciproquement. La paix au Burundi ne durera probablement pas en l'absence d'une stabilité régionale globale.

La responsabilité de mettre fin au conflit incombe en fin de compte au peuple burundais, notamment à ses dirigeants. L'engagement politique authentique des dirigeants est un préalable à la consolidation des acquis déjà obtenus. Nous les exhortons vivement à soutenir sans réserve le Président Mandela et à l'aider dans sa tâche difficile. Les parties doivent saisir cette occasion et négocier de bonne foi, et chercher à reconstruire une nation unie avec une constitution recueillant l'adhésion la plus large possible. Dans la quête d'un règlement politique final, elle doit d'abord et surtout être acceptable au peuple burundais lui-même et répondre à ses besoins.

En exprimant notre ferme appui au Président Mandela, nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts. Nous le remercions particulièrement d'avoir accepté de consacrer son temps précieux, alors qu'il n'exerce plus ses hautes fonctions, à cette tâche difficile pour la paix en Afrique et la paix dans le monde.

Enfin, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir mis au premier plan cette question ainsi que d'autres problèmes importants concernant l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous avons très peu à ajouter à ce qui a été dit par les délégations qui sont intervenues avant nous. Nous sommes préoccupés par les violences qui se poursuivent au Burundi. Nous nous félicitons chaleureusement de la nomination de Nelson Mandela en tant que nouveau Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Nous ne pensons pas que la réinstallation involontaire ou le regroupement de populations rurales soit une façon acceptable de traiter de la question de sécurité au Burundi, mais nous pensons cependant que le Burundi a le droit d'être protégé contre les attaques lancées par des insurgés armés de part et d'autre de la frontière.

Les Pays-Bas ont appuyé le processus de paix d'Arusha dans le passé. Et comme témoignage de notre appui constant, nous avons décidé d'y consacrer 250 000 dollars supplémentaires. Après une année plutôt sombre quant aux progrès réalisés dans le processus de paix, cette décision a été beaucoup plus aisée grâce à la désignation de M. Mandela en tant que nouveau Facilitateur.

Ma délégation accorde toute sa confiance à M. Mandela. En tant que premier Président de l'Afrique du Sud démocratiquement élu, il incarne tout ce qui est nouveau en Afrique. Ainsi, il semble plus à même que quiconque de convaincre les délégations burundaises, quand il les invite, comme il l'a fait à Arusha, à rejoindre le monde moderne.

Pour terminer, je m'associe aux représentants de l'Argentine et de la Jamaïque pour demander au Gouvernement burundais de prendre des mesures efficaces pour identifier, appréhender et traduire en justice les auteurs de l'assassinat des membres du personnel des Nations Unies à Rutana en octobre dernier.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de m'associer à mes collègues pour rendre hommage au Président Mandela, un homme de paix et un symbole de sagesse et de tolérance. Sa présence au Conseil de sécurité revêt une signification particulière pour nous tous. Le monde a trouvé en lui le successeur le plus digne à Mwalimu Julius Nyerere pour faciliter le processus de paix au Burundi. Nous pensons qu'il saura inspirer la paix dans toute la région des Grands Lacs.

Nous souscrivons totalement aux observations du Secrétaire général concernant la situation au Burundi et les responsabilités des parties concernées. Le Bangladesh appuie fermement le processus de paix d'Arusha ainsi que le mandat et la mission de son Facilitateur. Nous approuvons pleinement le plan général de paix pour le Burundi que le Président Mandela nous a présenté dans son intervention. Nous pensons qu'un accord prévoyant une solution juste, pacifique et durable au conflit burundais est à la fois opportun et possible.

La présence du Ministre des affaires étrangères du Burundi à cette réunion du Conseil est également importante car cela nous donnera l'occasion d'entendre directement les vues du Gouvernement sur la situation dans le pays. Je pense qu'à son tour, il transmettra le message du Conseil au Burundi.

Nous exhortons les parties engagées dans ce processus à faire preuve de persévérance dans leur détermination à négocier un règlement. Nous demandons à tous ceux qui ne sont pas encore partie à ce processus de s'y engager. Cette tâche doit maintenant reprendre véritablement, là où elle s'est arrêtée en octobre dernier avec la disparition de Mwalimu Julius Nyerere. Nous nous félicitons de l'esprit de règlement pacifique manifesté lors de la réunion du 16 janvier à Arusha, qui a marqué le lancement de l'initiative du Président Mandela.

Pour que les négociations aboutissent, le Gouvernement burundais devra faire la preuve de son engagement sincère et gagner la confiance de toutes les parties et de tous les secteurs de la population burundaise. Cela devra passer par le respect du droit international humanitaire et des libertés fondamentales, des libertés civiles et des droits de l'homme de tous les citoyens. Le Gouvernement devra, en particulier, permettre un accès total et sans entrave de tout le personnel humanitaire afin que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin. Les observateurs des droits de l'homme devraient également bénéficier d'une liberté de circulation sans obstacle et sans restriction. La communauté internationale jugera de la situation sur la base de ces paramètres également.

À la dernière réunion du Conseil sur cette question, certains ont préconisé que les Nations Unies élaborent un plan d'urgence pour anticiper la mise en oeuvre des résultats — un accord de paix pour le Burundi. Nous appuyons cette proposition étant donné l'ampleur des besoins humanitaires ainsi que des besoins en matière de réhabilitation et de reconstruction du pays.

La tragédie du Burundi réside essentiellement dans la situation socioéconomique du pays. C'est donc là que les

Nations Unies devront être prêtes à intervenir dès que la situation permettra une participation à grande échelle. Pour que notre intervention soit efficace, elle doit être opportune et adaptée.

C'est dans cet esprit, qui consiste à réaffirmer notre engagement collectif à l'égard d'une paix durable au Burundi, que le Bangladesh a collaboré avec ses collègues du Conseil pour présenter le projet de résolution pour adoption par consensus.

Monsieur le Président, permettez-moi de terminer en vous remerciant très chaleureusement d'avoir organisé cette réunion importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées et de sa contribution importante.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons à ce qu'ont dit nos collègues à l'intention du Président Mandela.

La Russie se félicite de la désignation de M. Mandela en tant que Facilitateur international des pourparlers de paix au Burundi. Nous espérons que, grâce à sa nomination, le processus politique pourra sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve. Nous exhortons toutes les parties au conflit burundais à coopérer étroitement avec le Facilitateur international afin de faire aboutir rapidement le processus de paix.

La Russie a toujours été favorable à un règlement du conflit intérieur burundais par le biais de négociations faisant appel à la participation de toutes les parties intéressées. Nous appelons donc toutes ces parties à s'abstenir de commettre des actes de violence qui pourraient saper les résultats pourtant obtenus avec tant de difficulté au cours du processus d'Arusha. Nous condamnons fermement les attaques perpétrées par des groupes armés sur Bujumbura et dans d'autres zones habitées, qui ont entraîné la mort de civils. Nous exprimons notre préoccupation face à la pratique courante de déplacement forcé et d'installation de la population civile dans des camps gardés par des militaires.

La persistance des tensions exige que l'on prenne des mesures pour dynamiser les négociations où participeraient toutes les forces politiques de ce pays. Nous réitérons notre point de vue selon lequel la paix au Burundi incombe principalement aux Burundais eux-mêmes, et nous appelons à redoubler d'efforts au Burundi mais aussi aux niveaux international et surtout sous-régional afin d'atteindre cet objectif.

Ainsi, la Russie appuiera le renforcement de l'interaction entre le Conseil de sécurité et les participants régionaux au processus de paix. Nous serons guidés, dans cet effort, par les analyses et les vues du Président Mandela, qui est, de par son prestige et son statut, un acteur central de ces négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de l'appui qu'ils ont apporté à la séance d'aujourd'hui et aux séances précédentes ainsi que du soutien qu'ils ont manifesté à l'égard du Président Mandela. Je suis tout particulièrement reconnaissant au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle de premier plan qu'il a joué aujourd'hui et pour sa participation à l'intégralité de cette réunion.

Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par la tragédie humaine que connaît le Burundi. La déclaration éloquente et énergique du Président Mandela témoigne du caractère urgent de cette crise. Le Burundi est sans doute un petit pays, mais les conséquences de la crise actuelle sont énormes. La solution recherchée au Burundi est une solution que l'on recherche pour tous les conflits qui font rage en Afrique — et nous discuterons du Congo la semaine prochaine —, il s'agit d'une paix fondée non pas sur l'impasse militaire, ni sur les divisions ethniques ou la haine, mais d'une paix fondée sur la réconciliation nationale.

Le regretté Président Nyerere, grand chef d'État africain, a accompli des progrès importants dans le cadre du processus d'Arusha. À présent, grâce à l'autorité du Président Mandela, il est possible de réactiver cet effort. Nous appuyons l'appel du Président Mandela en faveur de la poursuite d'un processus de paix ouvert à tous. Pour que la paix soit durable et juste, les négociations doivent prendre en considération les préoccupations de toutes les parties.

Les États-Unis sont obligés de condamner une fois de plus la politique de regroupement forcé et nous sommes inquiets au sujet des conditions de vie dans ces camps de regroupement, situés à proximité de Bujumbura et ailleurs. Je m'associe à ce propos aux remarques fermes et éloquentes qui ont été faites dans cette salle par plusieurs orateurs, et notamment par l'Ambassadeur Greenstock du Royaume-Uni. À l'heure actuelle, quelque 350 000 Burundais sont contraints de vivre dans ces camps de fortune, dans des

conditions épouvantables. Nous comprenons que la nature de ce conflit est complexe — ou nous essayons, j'espère, de le comprendre — et nous avons entendu les justifications qui sont avancées pour expliquer ces regroupements. Il n'en reste pas moins que cette situation complexe ne dispense pas le Gouvernement de sa responsabilité fondamentale au titre du droit international.

Nous prions instamment le Gouvernement burundais d'adopter les mesures voulues pour remédier à cette situation intenable. Le Gouvernement burundais doit permettre au personnel humanitaire d'avoir un accès immédiat, total et inconditionnel aux camps de regroupement. Il doit en outre adhérer aux Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, notamment en Afrique.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite hier par le Gouvernement burundais annonçant qu'il allait réexaminer cette politique et entreprendre le démantèlement de certains de ces camps. Mais ce n'est pas suffisant, bien que cela constitue un pas important dans la bonne direction.

Nous condamnons également les attaques lancées contre des civils innocents, qui sont victimes de tous les belligérants armés. Cette culture de l'impunité doit prendre fin. Ceux qui ont commis des crimes contre des innocents doivent être traduits en justice.

Enfin, et ce n'est pas moins urgent, comme il est apparu durant la séance de ce matin, la communauté internationale doit appuyer le processus d'Arusha. La résolution que nous adoptons aujourd'hui est un point de départ important. Mais nous devons nous appuyer sur le travail fait ici même et notre gouvernement est prêt à assumer son rôle à cet égard. Je voudrais annoncer que les États-Unis, en consultation avec le Congrès — dont sept membres sont ici avec moi aujourd'hui, deux étant assis juste derrière moi en ce moment : MM. Meeks et Ackerman —, sont disposés à octroyer 500 000 dollars supplémentaires pour faciliter le processus de paix. Mais je serai franc : il n'y aura pas de solution aisée à la crise du Burundi. Si les ingrédients essentiels sont la volonté et les efforts des parties, aucun accord ne sera toutefois durable sans un effort soutenu de la part de la communauté internationale. Ainsi, faisons tout ce que nous pouvons pour aider le Président Mandela dans ses efforts.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération du Burundi, S. E. M. Séverin Ntahomvukiye. Nous accueillons avec satisfaction sa déclaration, que nous étudierons avec attention, et nous le remercions de la patience dont il a fait preuve en écoutant les orateurs précédents.

M. Ntahomvukiye (Burundi) : Le Gouvernement burundais se félicite de la tenue de cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité et espère qu'à l'issue des travaux, la compréhension de la situation concrète du pays par la communauté internationale sera telle que l'engagement pour l'aider à sortir de la crise sécuritaire et socioéconomique qui le secoue depuis 1993 sera encore plus grand.

L'honneur m'échoit de m'adresser au Conseil pour lui communiquer l'appréciation de mon gouvernement dans les secteurs de la sécurité, du processus de paix et de l'économie.

En général, par rapport aux années 1995 et 1996, où pratiquement tout le territoire burundais était embrasé par la guerre civile, la sécurité s'est notablement améliorée. D'une manière générale, la situation est maîtrisée et on peut dire qu'aucune catastrophe nationale, en termes de massacres généralisés, n'est véritablement à craindre à l'heure actuelle où seules quatre provinces sur 17 sont encore dans une situation d'insécurité.

En ce qui concerne la province de Bujumbura rural qui est l'une de ces quatre provinces, le Gouvernement a été contraint de prendre des mesures spéciales de sécurité conduisant à la création de sites de protection de la population, dits camps de regroupement. Les motivations profondes de cette décision ont été explicitées dans une déclaration rendue publique, le 13 novembre 1999.

En clair, la province de Bujumbura rural est devenue le centre de percussion de toute une entreprise visant le débordement des forces de sécurité et la déstabilisation de la capitale par un terrorisme aveugle qui n'aurait eu d'autre issue que «la somalisation du pays» via une résurgence de milices et d'organisations diverses d'autodéfense incontrôlées, cela sur l'ensemble du territoire national. Cette analyse ne relève pas de la fiction. Dans la même région, l'on a déjà assisté à des génocides là où les forces nationales de sécurité ont perdu le contrôle de la situation à la faveur de milices et de la vendetta chronique.

Le Gouvernement réfute catégoriquement les allégations selon lesquelles l'organisation des camps de regroupement s'inscrit dans une logique de nettoyage ethnique ou de

toute autre violation des droits de l'homme. C'est de la pure propagande antigouvernementale et de la désinformation. Aucune sélectivité n'est opérée dans cette province qui est mixte hutue-tutsie comme toutes les autres dans les mêmes proportions.

L'unique logique suivie dans ces opérations relève de la sécurité. Il faut prévenir un péril national, d'une part, et extraire la population de l'étau écrasant des affrontements entre l'armée et la rébellion qui s'en sert comme vivier et bouclier humain, d'autre part. Malheureusement la sécurité de l'État est même à ce prix quand il y a danger de péril de la nation.

À l'heure actuelle, le Gouvernement fait le bilan de la situation sécuritaire dans la province de Bujumbura rural, trois mois après le début de l'opération de regroupement. En première analyse, nous sommes à même d'annoncer au Conseil de sécurité et à l'opinion qu'une dizaine de camps (sur les 50) pourront être fermés dans les 15 jours. Le démantèlement sera fait en toute transparence, en présence d'observateurs nationaux et internationaux.

Une fois de plus, le regroupement des populations n'est pas une fin en soi. Absolument tous les camps seront progressivement démantelés au fur et à mesure du retour à une sécurité satisfaisante. Pour les raisons de sécurité de portée nationale expliquées ci-dessus, les camps périphériques de la capitale devraient être fermés les derniers, c'est-à-dire après l'éloignement total du spectre de déstabilisation.

En attendant, le Gouvernement, avec l'assistance précieuse des organisations humanitaires, fait tout ce qui est en son pouvoir pour subvenir aux besoins essentiels de santé, de nutrition et d'abri des populations regroupées. De plus en plus facilement, les populations arrivent à s'adonner à leurs activités agricoles, commerciales, scolaires et professionnelles habituelles. Nous répétons que tous les camps sont accessibles et que l'accès est absolument ouvert à volonté à tous les observateurs et tous les organismes humanitaires qui peuvent ainsi accomplir leurs activités. Aucune restriction n'est imposée contrairement à certaines informations mensongères et l'escorte de protection est assurée à la demande.

Il est évident que, somme toute, les conditions de vie dans les camps resteront pénibles. La solution réelle et définitive se trouve dans l'arrêt de la guerre. C'est le credo du Gouvernement depuis le processus de paix d'Arusha, mais pour cela, il faut aussi amener la rébellion à cette conviction. Les communautés internationale et régionale sont ici interpellées, du fait que la rébellion est non seulement interne mais aussi et surtout qu'elle a pris racine dans les pays voisins directs et même éloignés, jusqu'en Afrique australe, où, apprend-on, l'option militariste trouverait de nouveaux appuis politiques et militaires dans certains pays. Là, le Gouvernement burundais est impuissant. La logique de la guerre doit être combattue par tous les pays sans exception. La victoire militaire, d'où qu'elle vienne, n'apportera pas une paix durable au Burundi.

Concernant le processus de paix, le Gouvernement burundais se réjouit de la désignation du Président Mandela comme nouveau Facilitateur du processus de paix d'Arusha. Il assure à cette illustre personnalité une collaboration franche, spontanée, responsable et volontariste dans la conduite de ce processus, qui doit être reprofilé en vue de la participation inclusive de toutes les parties au conflit, en vue d'une méthodologie et d'un rythme appropriés pour un aboutissement heureux et rapide.

Il y a extrême urgence. Nous avons confiance dans la maîtrise du dossier par le nouveau Facilitateur, dont la stature est de nature à rassembler enfin les Burundais autour de l'intérêt national bien compris et à promouvoir la réinscription du Burundi sur l'orbite de la solidarité internationale. Nous demandons à toute la communauté internationale de lui fournir un soutien sans faille.

En ce qui concerne la situation socioéconomique, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer les préoccupations de notre gouvernement. La pression économique extrême et inutilement longue qui pèse sur le pays du fait d'un embargo de coopération internationale risque de conduire au cataclysme. L'explosion sera non seulement sociale mais aussi sécuritaire. Le processus de paix dans lequel la communauté internationale et les Burundais ont mis leurs espoirs risque de s'effondrer.

Le lien paix-développement est plus que jamais indispensable à l'heure actuelle. Le Burundi demande à ses partenaires de corriger leurs analyses et de reprendre la coopération sans plus attendre. Nous ne voyons aucune raison valable qui s'oppose à cette reprise. Même la raison de l'insécurité n'est pas tout à fait fondée, dans la mesure où la sécurité règne dans les trois quarts du pays. Encore moins fondé est l'attentisme régulièrement préconisé par rapport à l'accord de paix ou aux progrès significatifs des négociations, dont l'évaluation est loin d'être mathématique.

C'est un véritable SOS que je lance. Les grèves sociales ont commencé ce lundi 17 janvier 2000 et, à l'analyse, ces grèves sont dues non seulement à l'amenuise-

ment du minimum vital mais, ce qui est plus grave, à la manipulation politique des pauvres citoyens par les extrémistes et les opposants au processus de paix — car il y en a. En paupérisant la population à outrance, c'est à ces derniers — extrémistes et opposants — que la communauté internationale aura donné raison. Ils sont près de leur but : le blocage *sine die* du processus de paix via la méfiance et l'incrédulité du peuple burundais à l'égard du Gouvernement et des communautés régionale et internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres sont saisis du document S/2000/29, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1286 (2000).

J'invite le Secrétaire général à faire quelques remarques de clôture sur cette séance remarquable.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais très brièvement vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir ainsi attiré l'attention sur cette question très importante et d'avoir invité le Président Mandela à venir ici, en sa qualité de Facilitateur, participer à nos travaux.

Je crois que nous avons ainsi fait la preuve au Facilitateur et au peuple du Burundi ainsi qu'à ses dirigeants que nous sommes prêts à oeuvrer avec eux à ce processus de paix et que, s'ils travaillent honnêtement et sincèrement avec le Président Mandela pour faire avancer ce processus, le Conseil et l'ensemble des Nations Unies seront là, à leurs côtés, pour les aider. Je crois qu'ils le doivent au peuple burundais, à la région et à l'Afrique. Et j'espère que lorsque nous nous retrouverons la prochaine fois, nous aurons des progrès importants à signaler.

La séance est levée à 12 h 45.